

OMPI



WIPO/GRTKF/IC/12/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 7 décembre 2007

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Douzième session
Genève, 25 – 29 février 2008

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur ad hoc à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRKTF/IC/1/13).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité intergouvernemental. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 6 décembre 2007, ont demandé à être représentées à la douzième session du comité intergouvernemental. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués par chacune des organisations.

3. *Le comité intergouvernemental est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES QUI ONT DEMANDE
A ETRE REPRESENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Abantu for Development Uganda (AFOD)

*Association internationale de la promotion et de la défense de la propriété
intellectuelle*/International Association for the Promotion and Defense of Intellectual Property
(AIPDPI)

Egyptian Society for Folk Traditions

The Global Coalition for Biocultural Diversity, International Society of Ethnobiology (ISE)

New England Conservatory of Music (NEC)

Abantu for Development Uganda (AFOD)

Principaux objectifs de l'organisation :

Abantu for Development Uganda (AFOD) est un groupe de réflexion indépendant dont les activités portent sur la recherche, l'analyse et la sensibilisation en matière de politiques publiques. Cette organisation a été créée et reconnue comme organisation non gouvernementale en décembre 1996 et a débuté ses activités en janvier 1997. L'AFOD a été constituée par de jeunes cadres qui se sont fixé le but suivant :

Influer sur les politiques relatives au développement et à la gouvernance pour promouvoir la justice sociale par des activités de recherche et de sensibilisation en matière de politiques.

Objectifs :

- Promouvoir les politiques nationales et régionales qui favorisent l'utilisation des ressources naturelles et améliorent les moyens d'existence des communautés tributaires de ces ressources;
- promouvoir la transparence et la responsabilisation en ce qui concerne la formulation et la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics et des mécanismes de prise de décision;
- renforcer les capacités afin de favoriser la participation aux processus mondiaux et régionaux existants qui ont un effet sur les moyens d'existence de communautés démunies et tributaires de ressources.

L'AFOD s'est fixé comme stratégie d'œuvrer en faveur de la démocratisation totale de l'élaboration des politiques aux niveaux mondial, régional, national et local. Elle travaille avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs du processus d'élaboration des politiques à l'élargissement de l'éventail des choix politiques possibles face aux problèmes urgents qui se posent en termes de politiques des pouvoirs publics. Au cours du processus qui abouti à la formulation de ce plan stratégique, les objectifs initiaux indiqués ci-dessus ont été revus et reformulés en fonction de la vision et de la mission de l'AFOD.

Activités principales de l'organisation :

Amélioration la qualité de la recherche

Les activités de l'AFOD tendant à améliorer la qualité de son travail de recherche en matière de politiques sont les suivantes :

- recrutement de cadres très compétents et très motivés;
- mobiliser des ressources financières appropriées et stables pour contribuer aux travaux de l'organisation au niveau de la recherche et la sensibilisation en matière de politiques;

- diriger et promouvoir une formation en interne sur les méthodes de collecte, d'analyse et de rédaction des données;
- renforcer la bibliothèque relative à l'économie et aux politiques des pouvoirs publics de l'AFOD en fournissant les ressources financières appropriées, en acquérant des documents récents traitant des politiques à suivre et en établissant un lien avec d'autres sources d'information fondamentales;
- établir un système d'examen extérieur systématique par des pairs pour les séries de l'AFOD relatives à la recherche en matière de politiques à suivre.

Indicateurs de capacité institutionnelle et évaluation fondamentale du développement organisationnel pour l'AFOD

COMPRENDRE LE CADRE DE L'ACTION DES POUVOIRS PUBLICS

Rappel : trois années de recherche et de sensibilisation en matière de politiques

Avant de s'intéresser aux éléments moteurs fondamentaux sur lesquels reposent le plan stratégique de l'AFOD et sa volonté de se développer et d'influer sur le cadre de l'action des pouvoirs publics, il est utile d'examiner les réalisations et les effets de l'action de l'AFOD depuis qu'elle a débuté ses activités. Ces réalisations se déclinent en termes de programmes et d'institutions.

Au cours des trois dernières années, l'AFOD a participé à une série d'actions aux niveaux régional et national. Au niveau régional, l'AFOD a contribué au dialogue engagé à propos des mouvements transfrontières des organismes vivants modifiés ainsi qu'aux négociations commerciales en cours au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Pendant les trois dernières années, l'AFOD a participé aux travaux engagés avec des organisations de la société civile du monde entier afin de veiller à ce que les normes de gestion de l'environnement énoncées dans le principe 10 de la Déclaration de Rio soient respectées au niveau national.

Au niveau régional, l'AFOD a continué de travailler avec des organisations partenaires de la société civile dans les trois pays de l'Afrique de l'Est et d'autres pays d'Afrique pour promouvoir les normes de gestion de l'environnement et participer aux réformes touchant à la politique commerciale. L'AFOD envisage de participer aussi à d'autres processus fondamentaux d'élaboration des politiques tels que le projet d'élaboration d'un protocole sur l'environnement pour la région des Grands lacs et les orientations proposées en ce qui concerne l'évaluation de l'incidence sur l'environnement pour le lac Victoria ainsi que, dans le domaine de l'élaboration de politiques commerciales, de préconiser des partenariats plus équitables dans le cadre de l'accord de partenariat de Cotonou, de l'Organisation mondiale du commerce et de la loi dite "African Growth and Opportunity Act". L'AFOD élabore aussi des projets pour suivre et promouvoir la mise en œuvre rapide d'initiatives fondamentales en faveur de la paix dans la région.

L'AFOD a participé à plusieurs rencontres relatives aux politiques nationales dans le domaine de la gouvernance et a apporté sa contribution à des activités fondamentales en la matière, y compris une campagne de sensibilisation visant à influencer sur la réforme du droit applicable aux ONG, l'aménagement d'un accès au droit de l'information et l'organisation de programmes de formation dans le domaine judiciaire sur les droits en matière d'environnement à l'intention de magistrats. L'AFOD a aussi contribué à mobiliser d'autres organisations de la société civile en vue de contribuer à des actions fondamentales visant à mettre en œuvre des réformes dans le secteur de la pêche et de la foresterie et à d'autres activités relatives à la politique macroéconomique telles que le plan de modernisation de l'agriculture. En tant que membre de l'Inter-Institutional Trade Committee (IITC), l'AFOD a participé aux activités de plusieurs sous-comités parmi lesquels le sous-comité sur les ADPIC, l'agriculture, les services, etc.

Les activités menées par l'AFOD au cours des neuf dernières années ont été axées principalement sur la recherche en matière de politiques et l'analyse de questions fondamentales, avec l'organisation d'une série de réunions de concertation sur les politiques et la participation à l'élaboration de documents essentiels quant aux orientations générales à suivre et d'autres documents juridiques pour des services et des organismes publics partenaires.

L'expérience acquise au cours de ces trois années a essentiellement montré que les compétences de l'AFOD sont très appréciées non seulement par les organismes publics mais aussi par les partenaires de développement et les communautés vulnérables.

Perspectives : critères fondamentaux pour l'année à venir

Afin que l'AFOD occupe une position stratégique qui lui permette d'influer sur la politique à suivre à tous les niveaux, elle doit parfaitement comprendre les principaux processus et éléments moteurs qui influent sur les orientations générales aux niveaux mondial, régional, national et local. Cela est important pour que l'AFOD puisse rester à l'avant-garde des activités de recherche et de sensibilisation en matière de politiques à suivre et soit certaine que sa réflexion sur la politique à mener contribue à l'amélioration des conditions de vie de l'humanité et de l'environnement grâce à des réformes d'orientation appropriées.

Politiques à l'échelon mondial

Le plan stratégique de cinq ans adopté par l'AFOD sera mis en œuvre dans un cadre tributaire de deux types de consultation majeurs en termes de politiques à suivre. Premièrement, les négociations commerciales mondiales continueront en fonction du mandat fixé par la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Parmi les questions fondamentales qui domineront les négociations et qui auront des incidences notables au niveau national figurent le commerce et l'environnement, le commerce des services, les investissements et l'agriculture ainsi que les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC).

Le plan de mise en œuvre du Sommet mondial sur le développement durable adopté en septembre 2002 à Johannesburg constitue le second élément majeur international du processus d'élaboration des politiques qui influera sur les activités de nombreuses organisations de la société civile qui s'intéresse à la définition des orientations à suivre. Ce sommet, qui s'est tenu 10 ans après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et seulement deux ans après l'adoption des objectifs du Millénaire pour le

développement (OMD), a débouché sur de nouveaux engagements de la part des gouvernements et des acteurs non gouvernementaux dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. Cependant, tous ces engagements ont été pris alors que l'environnement se dégrade en permanence, que la pauvreté s'accroît en particulier parmi les collectivités directement tributaires des ressources naturelles dans les zones rurales et urbaines, que l'écart s'élargit entre riches et pauvres et que ces mêmes engagements en faveur du développement durable ne trouvent qu'une concrétisation limitée dans de nombreux pays du monde.

Au cours des cinq années à venir, l'AFOD travaillera avec des partenaires en vue d'apporter sa contribution à ces nouveaux processus d'élaboration des politiques afin de davantage responsabiliser les gouvernements lorsqu'ils prennent de nouveaux engagements, et de faire en sorte que ceux-ci contribuent effectivement à la mise en œuvre des engagements existants et nouveaux en toute transparence et avec la participation de toutes les parties intéressées.

L'évolution des conceptions en ce qui concerne la politique à suivre

Action au niveau national

Trois éléments majeurs sont susceptibles d'influer notablement sur les activités de l'AFOD en matière de recherche et de sensibilisation au niveau des politiques à suivre.

Premièrement, le plan de modernisation de l'agriculture qui est entré dans sa phase d'exécution et qui est principalement axé sur la participation, la décentralisation, la responsabilisation et la dotation des agriculteurs en moyens nécessaires constitue une occasion exceptionnelle pour les ONG axées sur l'élaboration de politiques générales d'imprimer leur marque. La priorité pour l'AFOD est de faire en sorte que les programmes réalisés dans le cadre du plan de modernisation de l'agriculture sont conformes aux politiques relatives aux ressources naturelles et demeurent centrés sur la lutte contre la pauvreté.

Le commerce est de plus en plus reconnu comme étant la solution pour la croissance et le développement économiques. Toutefois, il ressort de cinq années de travaux consacrés à l'élaboration d'orientations générales dans le domaine du commerce que la politique commerciale de l'Ouganda stagne du fait de chevauchements au niveau du mandat institutionnel, de l'absence d'un ordre de priorité en ce qui concerne la politique à suivre, d'une insuffisance des fonds consacrés aux institutions responsables de l'élaboration des politiques commerciales, mais surtout d'un manque de participation. Le rôle de l'AFOD dans ce domaine consiste à contribuer à l'élaboration d'une politique commerciale nationale, à travailler avec les pouvoirs publics en vue de déterminer des positions de négociation et à contribuer à l'établissement d'une synergie entre la politique commerciale, la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement.

Troisièmement, au cours de la dernière décennie, différents changements importants sont intervenus dans le pays au niveau de la prise de décisions relatives à l'environnement. De plus en plus, les décisions en matière de développement qui ont des incidences notables sur la protection de l'environnement sont retirées du cadre des responsabilités des principales institutions responsables de la politique environnementale au profit du domaine politique. Par conséquent, les décisions relatives à la construction d'un hôtel de plusieurs étages dans une zone humide, au déclassement d'une réserve forestière en vue de la mise en œuvre d'un projet

de plantation de palmiers à huile ou d'une plantation de canne à sucre relèvent du domaine politique et non pas de décideurs chargés de définir les orientations à suivre à partir de "véritables" données scientifiques. À cet égard, les organismes chargés de la recherche et de la sensibilisation travaillant dans l'intérêt public doivent aussi faire face à une hostilité croissante, et parfois à une certaine violence, de la part d'hommes d'affaires et d'entreprises bien implantées.

Faire en sorte que les pauvres y trouvent leur compte

L'AFOD en est convaincue, l'un des plus grands défis pour les organisations qui se consacrent à la recherche et à la sensibilisation concernant les politiques d'intérêt public est de faire en sorte que les politiques mondiales, régionales et nationales qui se dessinent se traduisent en VRAIES possibilités pour les pauvres. L'AFOD aimerait jouer un rôle de leader, en travaillant avec les partenaires locaux de la société civile, les pouvoirs publics locaux, etc., afin que des politiques de progrès soient effectivement mises en œuvre pour accroître la productivité des ressources naturelles, générer des revenus pour les pauvres et favoriser la participation des pauvres à l'élaboration des politiques nationales.

Les éléments qui dessinent le contexte politique déterminant sont la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éradication de la pauvreté, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA), le Plan pour la modernisation de l'agriculture, la privatisation des services de vulgarisation assurés sous l'égide des services nationaux de consultation agronomique et les réformes qui se poursuivent dans le processus de décentralisation. L'AFOD œuvre avec ses partenaires à promouvoir la responsabilité et la transparence dans la prestation de services, à faire en sorte que les organisations de la société civile locale prennent part à l'élaboration de politiques locales fondamentales telles que les plans de développement de district, les plans d'action environnementale de district, les ordonnances de district, etc.

L'AFOD travaille aussi avec des groupes communautaires vulnérables pour leur faire mieux prendre conscience de leurs droits, amplifier leur voix dans les processus de décision et faire évoluer les politiques dans le sens des intérêts des populations pauvres. L'AFOD s'est récemment engagée au côté du réseau ougandais de lutte antipaludique sans produits toxiques (UNETMAC). Une coalition d'organisations de la société civile, tant nationales que régionales et internationales, qui militent en faveur de l'emploi de moyens autres que la pulvérisation à l'intérieur des habitations d'un insecticide à effet rémanent, le dichlorodiphényltrichloroéthane (DDT), a démontré qu'une communauté ayant une conscience civique et des moyens d'action pouvait demander des comptes aux pouvoirs publics sur le respect des lois et règlements relatifs à l'environnement. Pendant la période d'application de ce plan stratégique, l'AFOD a progressivement identifié des communautés concernées et travaillé avec elles pour faire en sorte que leurs expériences et leurs préoccupations soient prises en considération dans les processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions.

Rapport des activités de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle :

Contribution à la consolidation de l'intégration régionale

De plus en plus, l'AFOD adopte une approche régionale dans son programme de travail, la région des grands lacs constituant l'aire géographique de nos activités.

Sur les cinq années qui viennent, les pays d'Afrique de l'Est engageront différents processus d'élaboration de politiques dans les domaines fondamentaux que sont le commerce, l'environnement, l'agriculture et la science et la technologie. Plusieurs processus sont particulièrement importants à signaler ici. Premièrement, plus de 10 pays qui sont membres de l'Association pour le renforcement de la recherche agronomique en Afrique orientale et australe (ASERECA) sont engagés dans des processus visant l'élaboration et la mise en œuvre de principes directeurs en matière de biotechnologie et de sécurité biologique. L'AFOD doit jouer un rôle de premier plan dans ces processus d'élaboration de politiques, pour assurer le respect des principes de transparence et de responsabilité dans la prise de décisions concernant les organismes génétiquement modifiés et la propriété intellectuelle, tout en menant des recherches sur des formes différentes de sciences et techniques agricoles.

Deuxièmement, dans le domaine du commerce, des décisions de politique générale fondamentales sont attendues concernant la création d'une union douanière des États de la Communauté est-africaine, tandis que les négociations d'accords de partenariat économique dans le cadre de l'accord de partenariat conclu à Cotonou entre l'Union européenne et les pays ACP occuperont probablement le devant de la scène. Dans les deux cas, l'AFOD doit se positionner de façon à apporter des idées indépendantes sur les politiques, pour inciter les décideurs aux différents niveaux à enrichir les positions des pays de la sous-région dans la négociation et à faire en sorte que les instruments qui s'en dégageront répondent aux besoins des populations déshéritées.

Troisièmement, le contexte du programme de travail de l'AFOD a aussi été déterminé et influencé par le rythme et l'orientation des réformes démocratiques ainsi que par l'intensité et l'ampleur des conflits dans la sous-région. Certains pays sont dans une phase délicate de transition vers l'édification de gouvernements plus solidement attachés à la démocratie et disposés à rendre des comptes. La réussite de ces entreprises de "démocratisation" pourrait ouvrir de nouvelles possibilités de participation et d'engagement, tandis que l'inverse pourrait avoir des incidences fâcheuses graves pour des organisations d'intérêt public telles que l'AFOD. Dans ce domaine, l'AFOD travaillera avec ses partenaires des pouvoirs publics, de la société civile et de la communauté internationale à contribuer au renforcement des initiatives démocratiques dans la région.

Cela étant, les tendances actuelles donnent à penser que les conflits, essentiellement pour la maîtrise des ressources naturelles, vont probablement se poursuivre tant à l'échelon régional ou national qu'à l'échelon local. L'ampleur, l'intensité et l'évolution des conflits d'ordre environnemental seront vraisemblablement déterminées en grande partie par la pénurie croissante de ressources naturelles et, partant, la concurrence pour la maîtrise de ces ressources. Les activités de l'AFOD dans ce domaine devraient contribuer à la promotion et au maintien de la paix par une action positive de recherche sur la paix et les conflits et par des campagnes en faveur de mécanismes de prévention et de gestion des conflits. L'AFOD réalise des projets qui aident les décideurs régionaux et nationaux à comprendre les liens entre la rareté des ressources écologiques et les conflits et à élaborer différentes options pour régler de tels conflits. L'AFOD se concentre aussi sur l'analyse de l'utilité et de l'adéquation des structures existantes de gestion des conflits, en particulier en traitant les questions de pénurie et d'accès aux ressources tout en aidant les communautés à faire face aux incidences de la rareté et des contraintes qui s'exercent sur l'environnement.

Au cours du XX^e siècle, les avancées dans les sciences et les technologies occidentales ont connu une accélération rapide sur tous les fronts, par exemple dans le domaine des transports, des systèmes informatiques et de la biotechnologie. Ces avancées ont eu des répercussions énormes sur la structure de la société mondiale, sur le pouvoir politique et économique et, par-dessus tout, sur la maîtrise des diverses ressources biologiques nécessaires pour assurer des moyens d'existence durables et sur l'accès à ces ressources.

En ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle, l'AFOD se propose de mieux sensibiliser l'Ouganda à leur importance. Dans cette nation en développement, la notion de droits de propriété intellectuelle n'a pas bénéficié d'une grande attention. En Ouganda, les droits de propriété intellectuelle couvrent les idées, concepts, insignes et symboles originaux qui sont propres à leur titulaire. La propriété intellectuelle se subdivise en plusieurs grandes catégories : le droit d'auteur, les marques, les brevets, les dessins et modèles et d'autres types d'information. Un ensemble de droits protégés par la loi, telle est la meilleure idée que l'on peut se faire du concept. Les secrets d'affaires, l'expertise et le savoir-faire sont des exemples de renseignements confidentiels qu'une société peut détenir et qui sont aussi couverts par les lois de propriété intellectuelle.

De fait, l'innovation n'a pas été mise en avant et résultat, même les inventeurs ne savent pas comment protéger leur propriété intellectuelle. Pour faire connaître les possibilités et les interdictions prévues par les lois qui favorisent et protègent la propriété intellectuelle à l'échelon national et à tous les niveaux, un enseignement de la propriété intellectuelle est nécessaire et il faut faire campagne dans ce sens. Nous devons sensibiliser les individus, les entreprises et nos pouvoirs publics à la notion de propriété intellectuelle, et ensuite seulement ils pourront prendre position sur la question afin d'opérer des changements. L'AFOD a des activités centrées sur la notion de droits de propriété intellectuelle qui couvrent la plupart des secteurs industriels de l'Ouganda.

L'Ouganda a perdu beaucoup d'argent à cause de la faiblesse de son cadre juridique de protection des droits de propriété intellectuelle. La promotion de ces droits est également déficiente.

Le programme de sensibilisation que l'AFOD mène en Ouganda porte, en particulier, sur les origines de la propriété intellectuelle, la définition et la justification de la propriété intellectuelle, son importance économique passée et présente, les conventions internationales de propriété intellectuelle, les critères de la protection par brevet, le droit de priorité, les atteintes aux droits et la révocation, les moyens de défense, les moyens de recours, la procédure de demande de brevet et les documents requis, l'informatique et la propriété intellectuelle, la protection de la propriété intellectuelle au civil, les renseignements confidentiels et les secrets d'affaires, le merchandising et la franchise.

L'AFOD entend adopter dans le domaine des droits de propriété intellectuelle une approche dynamique mobilisant différentes parties prenantes. L'AFOD a été créée en 1996 dans l'optique de jouer un rôle moteur dans la recherche et l'action en faveur de principes directeurs dans les domaines des droits de propriété intellectuelle et de la biosécurité, de politiques commerciales maîtrisées, de la démocratie, de la paix, de la gestion des conflits en matière environnementale et du suivi de la mise en œuvre des politiques à l'échelon local, national et régional. Elle se propose de favoriser les attitudes positives et l'autodétermination par une pédagogie d'apprentissage du service.

Ce programme vise à favoriser l'expression des organisations d'Afrique de l'Est dans les dialogues en cours à l'échelon régional en ce qui concerne les incidences des régimes de droits de propriété intellectuelle qui se mettent en place dans les pays en développement. Dans ce but, des recherches seront menées afin de comprendre les incidences des droits de propriété intellectuelle sur les communautés locales ainsi que sur la protection et le développement des savoirs autochtones, et les organisations de la société civile d'Ouganda devront participer plus largement aux dialogues en cours et aux négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.

Le deuxième axe de ce programme consistera à influencer par nos contributions sur la formulation de règles nationales et de règles internationales applicables en Ouganda et c'est pourquoi nous tenons particulièrement à assister aux réunions du comité intergouvernemental.

Renseignements supplémentaires :

L'organisation Abantu for Development Uganda a été enregistrée en tant qu'ONG en 1996, sous le n° S.1514/1714, et elle est membre du forum national ougandais des ONG et de plusieurs réseaux constitués avec d'autres organisations nationales et internationales. Elle constitue une entité relevant du Ministère de la justice et des affaires constitutionnelles depuis l'an 2000, où elle a commencé à opérer à ce titre. En juillet 1997, l'AFOD a acquis ses propres locaux à usage de bureaux, d'où elle opère aujourd'hui pour mener ses programmes de recherche et de sensibilisation.

Au moment de l'enregistrement de l'AFOD, il y avait déjà une multitude d'ONG enregistrées à l'œuvre en Ouganda. La première question que l'on se pose à juste titre est donc celle-ci : pourquoi former une autre ONG? Qu'est-ce que l'AFOD allait apporter de nouveau dans le paysage des ONG, autrement dit qu'est-ce qui différencie l'AFOD des autres ONG? À nos yeux, trois caractéristiques des programmes et des opérations de l'AFOD différencient celle-ci des autres ONG :

Premièrement, au moment où l'AFOD s'est formée, il existait deux catégories distinctes d'ONG qui s'occupaient de recherche et de sensibilisation en matière de politiques. Un groupe se concentrait sur les politiques proprement dites, ou la recherche fondamentale, tandis que l'autre se concentrait sur l'action militante. La formation de l'AFOD a découlé d'une constatation de plus en plus évidente : les deux axes d'action étaient intimement liés et si l'on voulait inciter efficacement les pouvoirs publics et d'autres partenaires à s'engager dans l'élaboration de politiques, il fallait asseoir l'action militante sur un socle de recherche fondamentale. C'est pourquoi les préconisations de l'AFOD doivent avoir de solides éléments justificatifs tirés de la recherche. L'organisation est ainsi mieux à même de développer des idées et des options différentes et de les défendre de manière dynamique. Ces options sont mises à l'ordre du jour des instances de prise de décision. Depuis quatre ans, l'AFOD s'est ainsi imposée comme partenaire efficace des pouvoirs publics dans le processus d'élaboration des orientations de politique générale.

Deuxièmement, on avait constaté que rares étaient les ONG ougandaises ayant la capacité d'analyser les tendances et pratiques internationales en matière de politiques de sorte que les débats à l'échelon national en soient éclairés.

L'AFOD a donc été formée dans l'optique de créer un environnement propice et une infrastructure de recherche motivante pour ses chercheurs qui opéreraient à la fine pointe des orientations publiques internationales, en particulier dans les domaines du commerce, des droits de propriété intellectuelle, de la biotechnologie, de la paix et de l'environnement.

Troisièmement, la formation de l'AFOD a été déclenchée par une prise de conscience croissante du fait que la participation des organisations de la société civile dans les débats de politique générale à différents niveaux était très limitée. Si les organisations de défense des droits de l'homme étaient parvenues à obtenir la reconnaissance des pouvoirs publics et d'autres acteurs, les organisations de la société civile opérant dans les domaines du commerce et de l'environnement étaient dans l'ensemble peu efficaces lorsqu'il s'agissait d'obtenir des comptes des pouvoirs publics concernant les orientations et les normes fixées. De fait, le premier projet de l'AFOD intitulé "Promoting Environmental Accountability" visait à instaurer une supervision de la société civile sur la réalisation par les pouvoirs publics de la liberté d'association pour les ONG environnementales et de l'accès à la justice en matière d'environnement, en particulier pour les communautés tributaires de ressources naturelles.

Quatrièmement, l'AFOD s'est formée à un moment où l'élan politique pour reconstituer la Communauté est-africaine s'était intensifié. Le Secrétariat à la coopération est-africaine était pleinement opérationnel, les trois pays formant la Communauté est-africaine avaient signé un mémorandum deux ans avant et plusieurs étapes avaient été franchies dans la négociation du traité établissant la Communauté est-africaine. Les fondateurs de l'AFOD estiment que, de par la nature de ses activités, celle-ci apportera des contributions significatives à la réalisation de l'un des principes fondamentaux de la communauté : privilégier le facteur humain. L'AFOD est donc dotée d'un conseil national où sont représentées toutes les régions de l'Ouganda, qu'elle prévoit de transformer en conseil régional.

Enfin, l'AFOD s'est formée à un moment où les politiques des pouvoirs publics, de plus en plus, marginalisaient des communautés qui dépendent entièrement pour leur subsistance des ressources de l'environnement. Par exemple, en Ouganda, près de six années d'application de la politique nationale de l'environnement (1994) avaient démontré qu'en l'absence de supervision des organisations de défense des intérêts de la société civile, les pouvoirs publics et les sociétés continuaient à marginaliser des communautés tributaires des ressources naturelles en leur refusant la possibilité de participer effectivement à la prise de décisions ayant une incidence sur leurs moyens de subsistance. L'AFOD s'attache par conséquent à œuvrer auprès de groupes communautaires vulnérables, à leur fournir gratuitement une assistance juridique et des services consultatifs et à amplifier leur voix dans l'arène politique.

Depuis sa formation, l'AFOD a pour une large part opéré sans plan stratégique. Cette situation a eu plusieurs inconvénients, dont l'incapacité pour les dirigeants de l'organisation de prévoir avec certitude des processus pertinents ainsi que les ressources humaines et financières dont l'institution aurait besoin pour relever des défis fondamentaux. Afin de supprimer cette incertitude, l'AFOD a engagé l'élaboration d'un plan stratégique sur cinq ans qui a été commandé en 2006. Le processus de planification s'est cristallisé en une réunion de planification stratégique, qui a rassemblé personnel de l'AFOD, chercheurs, membres du comité ainsi que certains partenaires d'organisations opérant dans le même esprit.

Le plan stratégique quinquennal vise à “repousser les limites de la recherche et de la sensibilisation en matière de politiques publiques”. Nous allons poursuivre cet objectif en approfondissant nos activités de recherche et d’analyse et en instaurant des partenariats et des alliances décisifs avec les pouvoirs publics, avec des organisations de la société civile opérant dans le même esprit et avec des partenaires internationaux pour le développement. Nous en sommes convaincus, c’est par des partenariats de cette nature que les idées de l’AFOD pourront influencer les décideurs, pour le bien de l’humanité et en particulier des communautés vulnérables et déshéritées.

Deuxièmement, l’AFOD œuvrera à promouvoir la participation des organisations de la société civile à l’élaboration des agendas concernant les politiques de développement à l’échelon mondial, régional, national et local.

Nous aimerions que la société civile, en particulier en Afrique de l’Est, soit plus largement “incluse” dans les dialogues engagés sur les politiques publiques à différents échelons de la prise de décision.

Troisièmement, l’AFOD est attachée à ce que nous appellerons, faute de mieux, la responsabilité réciproque. Nous voulons voir plus de transparence et recevoir des comptes de la part des pouvoirs publics, des partenaires internationaux pour le développement et des entreprises. Dans le même esprit que nous rendons des comptes à nos parties prenantes et partenaires sur la manière dont nous menons nos opérations.

Dans le plan stratégique quinquennal, nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux : développer nos programmes, créer de nouveaux partenariats, mobiliser des ressources financières et humaines nouvelles et supplémentaires et, d’une manière générale, faire en sorte que les idées défendues par l’AFOD infléchissent les processus politiques déterminants qui se répercutent sur les pauvres. Mettant à profit notre expérience de neuf ans sur le terrain, le plan veut optimiser les forces présentes et projetées et minimiser les faiblesses. Il présente la totalité de ce que l’AFOD aimerait réaliser sur les cinq prochaines années et fixe un cadre d’action pour la principale organisation indépendante d’Ouganda vouée à la recherche et à l’action militante en matière de politiques publiques.

Pays dans lequel l’organisation exerce principalement ses activités :

Ouganda.

Coordonnées :

Abantu for Development Uganda (AFOD)
Plot 181 Bombo Rd
Crown House Building
P. O. Box 14266 Kampala
Ouganda

Tél. : (+256)-41-4-533407
Mob : (+256)-0772 517706
 (+256)-071-2-213888/
 (+256) 0782393912
Tlcp. : (+256)-41-343848
Mél. : abantufd@yahoo.com

Représentant de l'organisation :

M. Aggrey M. Rushere, Executive Director.

Association internationale de la promotion
et de la défense de la propriété intellectuelle
(AIPDPI)

Principaux objectifs de l'organisation :

L'AIPDPI est une association (ONG) à but non lucratif qui donne des conseils professionnels et offre des services en matière de propriété intellectuelle à toute organisation, association ou institution de la région Amérique latine et Caraïbes qui en fait la demande.

L'AIPDPI cherche notamment à promouvoir l'innovation, la biodiversité, la protection des ressources génétiques et de l'environnement, les savoirs traditionnels, le transfert de technologie, l'accès aux médicaments, l'accès aux outils de propriété intellectuelle, l'accès à la propriété intellectuelle ou le partage équitable des avantages découlant de la propriété intellectuelle en provenance de la région Amérique latine et Caraïbes ou destinés à cette région.

Par ailleurs, l'association a pour but de lutter contre le piratage biologique et l'appropriation illicite ou abusive de tout droit de propriété intellectuelle à l'encontre des populations d'Amérique latine et des Caraïbes.

L'AIPDPI est une association à but non lucratif régie par les articles 60 et suivants du code civil suisse. L'association poursuit un but d'utilité publique, exerçant une activité désintéressée et clairement non lucrative.

L'association a pour but de coopérer avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes notamment dans :

- l'assistance requise pour la défense ou la promotion des droits de propriété intellectuelle lors de toutes les étapes nécessaires pour l'obtention des buts envisagés;
- la recherche, l'analyse et la détermination de l'état de la technique (notamment des brevets);
- la recherche sur des portefeuilles de brevets;
- la recherche et l'analyse sur la liberté d'exploitation;
- la recherche et la détermination de la réglementation et des informations légales relatives aux brevets, les marques, les dessins et modèles industriels;
- le dépôt de demandes d'enregistrement de brevets, de marques, de dessins et modèles industriels;
- la défense, la promotion et l'invalidation de brevets, de marques, de droits d'auteur et de dessins et modèles industriels;
- les négociations quant à l'accès à la bioprospection;

- la préparation d'accords sur le partage des avantages;
- les négociations d'accords concernant l'accès aux médicaments;
- les négociations d'accords de licences;
- les conseils aux gouvernements, institutions, associations, communautés ou autres groupes organisés sur les aspects juridiques de la propriété intellectuelle en relation avec les buts de l'association ainsi que les informations relatives aux avantages qui découleraient de leurs actifs de propriété intellectuelle;
- la collaboration avec les gouvernements, institutions, associations, communautés ou autres groupes organisés engagés dans les négociations de traités ou l'aide à ces gouvernements, institutions, associations, communautés ou autres groupes organisés;
- le règlement de litiges de propriété intellectuelle, notamment concernant les brevets, les marques, les dessins et modèles industriels et le droit d'auteur;
- la négociation et la promotion de licences, notamment de licences obligatoires;
- la négociation d'un partage équitable des avantages résultant des droits de propriété intellectuelle;
- la recherche de partenaires en vue d'une exploitation optimale des droits de propriété intellectuelle.

Rapport de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle :

Par conséquent, l'association est particulièrement active dans de nombreux domaines de la propriété intellectuelle. Elle a également pour but de promouvoir l'innovation et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) en Amérique latine et aux Caraïbes en apportant son assistance notamment en matière de brevets, de marques, de dessins et modèles industriels, d'indications géographiques, d'appellations d'origine, de droits d'auteur, etc. Elle vise également à représenter certaines institutions, associations, communautés ou autres groupes organisés auprès des institutions internationales, et notamment auprès de l'OMPI et du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

Pays dans lesquels l'organisation est particulièrement active :

Amérique latine et Caraïbes

Coordonnées complètes :

M. Andreas Pigni
Conseil en brevets – spécialiste en recherches en matière de propriété intellectuelle
Président de l'AIPDPI
17 Clos de la Fonderie
1227 Carouge/GE
Tél. : 022 300 34 22
Tlcp. : 043 456 96 83
Mél : contact@aipdpi.com
Site Web : www.aipdpi.com

M. Miguel Abanto
8, route de Vallaire
1024 Ecublens/VD
Mél : abval@hotmail.com
Site Web : www.aipdpi.com

Représentant de l'organisation :

M. Andreas Pigni, président de l'AIPDPI.

Société égyptienne pour les traditions folkloriques

Principaux objectifs de l'organisation :

- 1. Rassembler un groupe d'intellectuels ayant pour centre d'intérêt et de préoccupation les traditions folkloriques de l'Égypte.
- 2. Localiser et étudier les traditions folkloriques ainsi que les personnes qui les perpétuent.
- 3. Promouvoir et développer les traditions folkloriques.
- 4. Sensibiliser le public et les responsables à l'importance des traditions folkloriques.
- 5. Créer une activité extra-universitaire pour les étudiants en folklore et dans les disciplines connexes.

Principales activités de l'organisation :

- 1. Conférences et exposés présentés par des spécialistes.
- 2. Consignation et archivage des traditions folkloriques.
- 3. Organisation de conférences et d'ateliers.
- 4. Invitation d'artistes et d'artisans traditionnels à dialoguer avec les membres de la société.
- 5. Interaction avec d'autres organisations internationales ayant des centres d'intérêt similaires.
- 6. Participation de représentants de la société à des conférences et ateliers en Égypte et à l'étranger.
- 7. Appui et contribution sur les plans financier et intellectuel à la Revue du folklore.

Relation de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle :

C'est la tradition folklorique qui confère son identité à chaque pays. Au fil des siècles, l'Égypte a accumulé, préservé et transmis des traditions précieuses. Au niveau national, il est très important de sensibiliser la population à ces traditions.

Au niveau individuel ou collectif, les dépositaires de la tradition devraient bénéficier des droits et mesures d'incitation nécessaires pour préserver leurs traditions culturelles.

Renseignements complémentaires :

Bien que notre société n'existe que depuis quatre ans, elle a déjà obtenu des résultats variés et importants :

A. Dans le domaine de la recherche, trois grands projets ont été menés à bien :

1. Étude et promotion de l'art de la broderie "tally" en Haute Égypte.
2. Étude et archivage de l'épopée al-Hilaliyya.
3. Étude des éléments traditionnels égyptiens en vue de l'exposition au Musée national de civilisation égyptienne.
4. Description de la vie dans le quartier traditionnel d'El Zawya El Hamra.

B. Les membres de la société se réunissent chaque semaine pour une conférence, un exposé ou un débat sur des questions qui les intéressent.

Pays dans lequel l'organisation est essentiellement active :

Égypte.

Coordonnées :

Société égyptienne d'études folkloriques
47 Soliman Gohar St.
Dokki, Gizeh
Le Caire
Égypte

Tél. : (+202) 3762 4409
Tlcp. : (+202) 3762 6702
Mél. : info@esft.org
Site Web : www.esft.org

Représentant de l'organisation :

M. Ahmed Morsi, professeur de folklore et président de la société.

Coalition mondiale pour la diversité bioculturelle,
Société internationale d'ethnobiologie

Principaux objectifs de l'organisation :

La Coalition mondiale est la branche de la Société internationale d'ethnobiologie qui se consacre à la promotion du dialogue et de l'échange entre les peuples autochtones, les chercheurs, les défenseurs de l'environnement et les décideurs afin d'établir des objectifs et des stratégies partagés pour préserver la diversité biologique et culturelle de la Terre.

La Société internationale d'ethnobiologie (SIE) a été créée en 1988 afin de faire mieux comprendre les relations complexes, passées et présentes, qui existent à l'intérieur des sociétés humaines mais également entre elles et leur environnement. Elle s'efforce d'établir un lien entre les préoccupations des ethnobiologistes et celles des peuples autochtones, des sociétés traditionnelles et des communautés locales, notamment en ce qui concerne la conservation de la diversité biologique, culturelle et linguistique.

Principales activités de l'organisation :

À ce jour, la Coalition mondiale, en collaboration avec la Société internationale d'ethnobiologie, a créé le Code d'éthique de la SIE, fruit d'un travail de plus de 10 ans et de contributions apportées par des centaines de peuples et organisations représentant des groupes de populations autochtones, les milieux scientifiques, les organismes de recherche et des ONG dans un grand nombre de disciplines ethnoscientifiques. La Coalition mondiale procède actuellement à l'élaboration d'un instrument multilingue et multimédia destiné à compléter le Code d'éthique et à faciliter sa mise en œuvre dans le cadre de diverses applications.

La Coalition mondiale facilite également la mobilisation de fonds pour assurer la participation pleine et entière de représentants des communautés autochtones et locales au congrès semestriel de la Société internationale d'ethnobiologie.

Relation de l'organisation avec les questions de propriété intellectuelle :

Le "père fondateur" de la Société internationale d'ethnobiologie et premier directeur de la Coalition mondiale était feu M. Darrell Posey, qui a consacré sa vie et son énergie à faire prendre conscience de la nécessité d'envisager des mécanismes allant au-delà de la propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels. Le Code d'éthique de la Société internationale d'ethnobiologie se fonde sur des principes et des pratiques visant à établir un partenariat et une collaboration efficaces avec les communautés autochtones dans le domaine important des études ethnobiologiques, ce qui suppose le respect des pratiques coutumières et des instruments de propriété intellectuelle pour assurer une reconnaissance, une protection et une promotion appropriées des savoirs traditionnels et des ressources génétiques connexes.

Pays dans lesquels l'organisation est essentiellement active :

La Société internationale d'ethnobiologie a été initialement enregistrée au Brésil et jouit à présent du statut d'organisation caritative au titre de l'article 501.c)3 aux États-Unis d'Amérique, son siège administratif étant situé à Bristol, dans le Vermont.

Coordonnées :

International Society of Ethnobiology
Mme Natasha Duarte
Coordinator
14 School St.
P.O. Box 303
Bristol, VT 05443
États Unis d'Amérique

Tél. : (+1) 802 453-6996

Tlcp. : (+1) 802 453-3420

Mél. : isecoordinator@gmail.com

Site Web : www.ethnobiology.net

M. Maui Solomon
President-Elect
P.O.Box 3458
Wellington
Aotearoa
Nouvelle-Zélande

Tél. : (+64) 4 4726743

Tlcp. : (+64) 4 4726744

Mél. : maui.solomon@paradise.net.nz

Représentant de l'organisation :

M. Maui Solomon, président désigné.

New England Conservatory of Music (NEC)Principaux objectifs de l'organisation :

Le New England Conservatory, créé en 1867, est la plus ancienne école de musique indépendante des États Unis d'Amérique. Elle a pour mission l'éducation et la formation de musiciens de tous âges venant du monde entier, grâce aux talents d'un personnel compétent et à un cadre favorisant le développement des capacités individuelles des élèves dans une communauté stimulante et positive visant les plus hauts niveaux en termes de résultats, d'enseignement et de recherche. Ce faisant, NEC cherche à offrir à la musique une place centrale dans la vie publique et à faire reconnaître la grande valeur d'une éducation musicale rigoureuse.

Le New England Conservatory cherche à rendre la musique accessible au reste du monde, visant l'excellence dans chaque programme et activité d'enseignement : le collège, l'école préparatoire, l'école de formation continue, ainsi qu'un programme de collaboration communautaire et d'initiatives innovantes. Il s'efforce d'être une institution de première importance pour la région, la nation et le monde, largement reconnue pour sa haute qualité, sa créativité et son caractère innovant. En définissant ces objectifs, NEC choisit de rester une institution indépendante, considérant que la société tire avantage de la présence de centres d'excellence bien développés dont la seule raison d'exister est la poursuite d'une discipline centrale et unique. À son tour, le conservatoire tire parti de la possibilité de prendre des décisions de façon indépendante, tout en collaborant avec un large éventail d'organisations éducatives, culturelles et civiles, à la fois au sein de cette région et au-delà.

NEC est agréé par la National Association of Schools of Music dont il est un membre fondateur et par la New England Association of Schools and Colleges.

Principales activités de l'organisation :

Reconnu au niveau national et international comme une grande école de musique, le New England Conservatory dispense dans un cadre intime et favorable une formation musicale rigoureuse à 750 étudiants de premier cycle, diplômés et de doctorat venant du monde entier. L'école regroupe 225 artistes enseignants et chercheurs reconnus au niveau international. Ses élèves font ensuite partie d'orchestres, ils se produisent sur scène dans des salles de concert et des clubs de jazz, ils enregistrent en studio et occupent des postes de gestion artistique dans le monde entier. Près de la moitié du Boston Symphony Orchestra est composée de musiciens formés et d'enseignants du NEC.

NEC, la plus ancienne école de musique indépendante des États Unis d'Amérique, a été créée en 1867 par Eben Tourjee. Son programme est exceptionnel du point de vue de l'éventail des styles et des traditions étudiées. Au niveau du collège, il dispense une formation en improvisation dans le domaine de la musique classique, du jazz et de la musique contemporaine, de la musique du monde et de la musique ancienne. Dans le cadre de l'école préparatoire, de l'école de formation continue et des programmes de collaboration communautaire, NEC offre des possibilités de formation et d'exécution aux enfants, aux

élèves avant le collège, aux adultes et aux séniors. Grâce à ses projets de sensibilisation, il permet à de jeunes musiciens de se produire devant des publics inhabituels dans des écoles, des hôpitaux, des maisons de repos, des musées et d'autres institutions culturelles d'un bout à l'autre de l'agglomération élargie de Boston.

NEC organise plus de 600 concerts gratuits chaque année. Ses programmes exécutés par des étudiants très talentueux et des enseignants éminents vont du récital solo à la musique de chambre en passant par les programmes d'orchestre, le jazz et l'opéra. Bon nombre de ces concerts ont lieu au Jordan Hall, la salle de concert centenaire et merveilleusement restaurée du NEC, qui bénéficie d'une renommée mondiale. En 1994, cette salle a été reconnue "site historique national" par le Ministère de l'intérieur des États Unis d'Amérique. Chaque année, le Département des études sur l'opéra du NEC réalise aussi des productions d'opéra parfaitement orchestrées au Cutler Majestic Theatre à Boston.

NEC est cofondateur et partenaire éducatif de "From the Top", une émission de radio hebdomadaire qui rend hommage à de jeunes musiciens classiques d'exception venant de toutes les régions du pays. Avec un studio d'enregistrement à Jordan Hall, l'émission est aujourd'hui diffusée par la station de radio publique nationale et écoutée sur 250 stations dans tout le pays. NEC est aussi un partenaire fondateur du Youth Orchestra of the Americas, un orchestre symphonique multiculturel de classe mondiale composé de jeunes musiciens talentueux venant des pays de l'hémisphère occidental.

Relation entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle :

Dans la mesure où le New England Conservatory est une institution de formation pour des musiciens qui se lancent dans des carrières internationales, la relation entre le NEC et les questions de propriété intellectuelle est au minimum double. L'intérêt de NEC pour les activités du comité intergouvernemental est exprimé au point 2) ci-dessous :

1) Évolution de carrière : informer les jeunes artistes sur leurs privilèges et leurs responsabilités en rapport avec la propriété intellectuelle dans un environnement artistique mondial. Tenir le personnel enseignant informé des questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle pour leur engagement professionnel en matière de propriété intangible, en qualité de consommateurs et de porte-paroles.

2) Engagement créatif et éducatif avec les musiques "du monde" : former les compositeurs et les arrangeurs, ainsi que les étudiants et les enseignants qui acquièrent ou dispensent une formation en "musique du monde", en ce qui concerne les questions importantes examinées par le comité intergouvernemental. Fournir aux artistes des informations sur les besoins et les attentes des praticiens traditionnels, et les aider à remplir leur propre rôle, à profiter de leurs privilèges et à assumer leurs responsabilités. Faciliter l'éducation continue des enseignants en musicologie qui dispensent des cours de musique du monde, s'agissant de questions d'actualité liées à des appropriations musicales transfrontières.

Principal pays où l'organisation est active :

Le New England Conservatory exerce essentiellement ses activités aux États Unis d'Amérique. Notre corps d'étudiants est composé d'étudiants de 46 États et de 39 pays. Environ 30% d'entre eux viennent d'autres pays que les États Unis d'Amérique. Nous accueillons un grand nombre d'étudiants venant de pays asiatiques (environ 66% des étudiants non américains), d'Europe (environ 12% des étudiants non américains) et du Moyen-Orient (environ 9% des étudiants non américains).

Renseignements complémentaires :

Felicia Sandler, la représentante que nous proposons en qualité d'observatrice ad hoc auprès du comité intergouvernemental, s'est intéressée aux questions examinées par ce dernier. Elle a réalisé un voyage d'étude d'un mois à Genève au cours de l'été 1997, rencontrant régulièrement Wend Wendland pour examiner le travail du comité qui était à l'époque engagé dans les missions d'enquête. Elle a rédigé sa thèse, intitulée "Music of the Village in the Global Marketplace: Self Expression, Inspiration, Appropriation or Exploitation?", en se fondant sur les recherches qu'elle a effectuées au sein de l'OMPI et sur sa participation à la nouvelle rédaction des principes et directives pour la protection du patrimoine des peuples autochtones du Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies en 2000. Elle a continué à lire tous les documents des sessions suivantes du comité intergouvernemental, présenté des documents sur la question des appropriations transfrontières dans le domaine musical lors de conférences internationales et mis au point un cours pour le département des arts libéraux ici, au NEC, afin de lancer l'étude au niveau universitaire de questions examinées au sein du comité intergouvernemental. Il serait extrêmement intéressant pour notre organisation de bénéficier d'une expérience de première main concernant les débats qui se déroulent au sein du comité intergouvernemental, aux fins de la création d'un forum pleinement informé chargé d'examiner ces questions ici.

Coordonnées :

Mme Felicia Sanders
290 Huntington Avenue
Boston MA 02115
USA

Tél. : (+1) 617-585-1366
Tlcp. : (+1) 617-585-1375
Mél. : fsandler@newenglandconservatory.edu
Site Web : www.newenglandconservatory.edu

Représentante de l'organisation :

Mme Felicia Sandler, Département de la théorie musicale de la faculté.